

[Ferdinand BUISSON (1841-1932), philosophe, homme politique, ce grand commis de l'État (Inspecteur Général de l'Éducation Nationale), issu du protestantisme libéral, fut un acteur clef de l'installation de la laïcité en France.(on lui doit le mot). Ce proche de Jules Ferry présida la commission parlementaire chargée en 1909 de mettre en œuvre la toute nouvelle séparation des Églises et de l'État (1905).

Co-fondateur et Président de la Ligue des Droits de l'Homme, Président de la Ligue de l'Enseignement (à un moment crucial : 1902-1906), Franc-maçon, Président de l'Association Nationale des Libres Penseurs, il reçut le Prix Nobel de la Paix en 1927.] Note biographique de Ch. Bernard

« Dans un premier temps, j'avais pensé reprendre le titre un brin provocateur du petit livre de Laurence Loëffel, « Ferdinand Buisson, un apôtre de la laïcité » (collection Hachette Education). Ce n'était pas seulement une facilité, mais une façon de reconnaître le considérable travail de chercheurs comme Laurence Loëffel, Pierre Kahn, Mireille Guessaz, Patrick Dubois, Jean-Paul Martin¹, parmi beaucoup d'autres, et de m'inscrire comme leur débiteur. Et de m'inscrire aussi dans un des axes de leur travail, le lien selon eux étroit entre les convictions religieuses de Ferdinand Buisson protestant libéral et son rôle essentiel dans la définition et l'approfondissement du concept de laïcité d'une part et d'autre part, l'édification des institutions de la république qui mettent en œuvre ce concept. Mais de plus, en tant que militant, je perçois que la pensée de Ferdinand Buisson peut aider à mieux saisir les nuances, les divergences et même les oppositions que traversent aujourd'hui la laïcité et ceux qui s'en réclament. Il n'est pas le seul à nous permettre de réfléchir, mais son rôle éminent il y a un siècle peut contribuer, si l'on tente de poursuivre sa réflexion approfondie, à maintenir une pertinence et une productivité à la laïcité. Le lecteur pourra distinguer dans un premier temps l'analyse de son œuvre et de son action, et dans un second, un essai pour actualiser cette pensée.

Deux institutions principales constituent ce que j'appellerai le dispositif institutionnel de laïcité en France, enrichi ensuite jusqu'en 1946 puis 1958 par l'inscription du caractère laïque de la République dans la constitution : l'école publique laïque et l'instruction obligatoire d'une part, et d'autre part l'Etat *séparé* des religions mais qui *garantit* le libre exercice public de leurs différents cultes en *assurant* la liberté de conscience de toutes celles et de tous ceux qui sont **inclus** *indistinctement* dans le peuple, le « laos ». Car si les deux « dé-liaisons » se

recourent le plus souvent, la séparation des religions et des savoirs, donc de l'école, et la séparation des religions et du pouvoir politique, elles sont loin de se recouvrir exactement et de s'identifier l'une à l'autre. D'ailleurs entre 1881 et 1886 en France, la séparation des religions et de l'école, et donc des savoirs, est un fait accompli en grande partie ; il faudra vingt ans de plus - entre 1905 et 1907 - pour que soit accomplie la séparation des religions et du pouvoir politique. **Dans cette double élaboration du dispositif institutionnel de laïcité, Ferdinand Buisson a joué un rôle essentiel.**

Les « neuf vies » de Ferdinand Buisson.

Buisson (1841-1932) est connu de quelques enseignants comme le maître d'œuvre d'un monumental « Dictionnaire Pédagogique »² dont il a lui-même rédigé des articles fondamentaux comme « laïcité » ou « prière »³. Quelques-uns n'oublient pas qu'il a été sans interruption de 1879 à 1896, avec le grade d'Inspecteur général, le directeur des enseignements élémentaires au Ministère de l'Instruction publique ; par conséquent aucun des textes parus à cette période ne lui est étranger ; et particulièrement en 1881, 1882, 1886, les lois Ferry et Goblet parmi d'autres, les décrets, les instructions, les circulaires, les programmes, les réponses aux questions ; même si la responsabilité politique des ministres, successivement Jules Ferry, Paul Bert et beaucoup d'autres, demeure essentielle. Enfin on sait généralement qu'il a présidé, en tant que député de Paris, la commission sur la loi de séparation dont Aristide Briand a été rapporteur entre 1904 et 1905.

Mais le plus souvent on s'en tient là, et du coup, on peine à saisir l'unité profonde de ce que je serais tenté d'appeler « ses neuf vies » tant ses engagements, son action et son œuvre écrite ont été à la fois multiples, cohérents, approfondis et divers. A commencer par le fait que, professeur agrégé de philosophie en 1868, il s'exile à Neuchâtel où il obtient d'enseigner la pédagogie à l'Université, par conviction républicaine afin d'éviter d'avoir à prêter serment à Napoléon III. En cela, il est fidèle à l'esprit d'Edgar Quinet réfugié lui-même en Suisse, auquel il a rendu visite, ou de Victor Hugo. En 1869, il crée à Neuchâtel une Eglise réformée « sans clergé et sans dogme » avec ses amis Pécaut et Steeg. Durant cette période il fréquente à Genève les premiers congrès internationaux pour la paix en tant que membre de la I^e Internationale.

Rentré en France en 1870, proche de la Commune, il se voit confier par Jules Simon une

mission pour éduquer les enfants des communards devenus orphelins. Simultanément il est nommé Inspecteur des écoles de la Ville de Paris, mais Monseigneur Dupanloup obtient son déplacement. Il est alors chargé de mission en direction des Expositions universelles, qu'il visite soigneusement et sur lesquelles il établit des rapports, et il étudie dans chaque pays le système d'enseignement, ce qui lui permet, le premier en France, d'avoir une vision comparatiste des différents systèmes scolaires dans le monde⁴ La plupart des français, particulièrement les républicains, sont convaincus à cette époque de la nécessité d'améliorer l'école élémentaire mise en place par la loi Guizot de 1833 en la systématisant et en la généralisant, mais selon quels principes ? C'est l'époque aussi où l'on s'accorde à considérer que l'instituteur allemand a permis à la Prusse de gagner la guerre parce que les conscrits allemands mieux instruits auraient fait de meilleurs soldats en 1870-71.

Je ne vais pas retracer en détail la carrière et l'œuvre de Ferdinand Buisson. Ses œuvres sont maintenant accessibles sur Gallica /BNF et un gros dossier le concerne sur Google, inégal bien entendu. Mais avant d'aborder le problème du lien étroit entre ses convictions religieuses et la laïcité, je veux néanmoins pointer quelques traits selon moi significatifs.

l) Dans la suite de la mission que lui avait confiée Jules Simon il ouvre en 1878 au nord de Beauvais à Cempuis⁵ un internat **mixte** laïque où les *orphelins de la ville de Paris* reçoivent une instruction élémentaire, mais aussi s'exercent aux travaux manuels et aux outils des professions manuelles, aux leçons de choses ; de plus ils chantent, font de la musique, du sport, de la marche, partent deux mois à la mer à Mers-les-Bains dès 1883... Les aînés, garçons et filles, sont institués tuteurs de leurs cadets. Le directeur est Paul Robin, un ancien pacifiste de la I^e internationale de tendance anarchiste ; cet ancien professeur de sciences issu de l'ENS, en congé depuis 1865, que Buisson a rencontré en Suisse dix ans plus tôt, conçoit une « Education intégrale » qu'il applique à Cempuis.

En 1894, une violente campagne de presse se déchaîne dans « La Croix », l'organe de la congrégation des Assomptionnistes du Père d'Alzon⁶, contre cette « école sans Dieu », cet « internat du diable », et Robin doit démissionner. « Ce matin Robin quitte la Porcherie⁷ ... Ceux qui connaissent Buisson, Buisson le directeur de l'enseignement primaire, le patron de Robin (et) qui a dit : « Cempuis c'est moi ! »...Ce qui importait au pays c'est que ce système (l'éducation intégrale de Robin) fût amendé.... Pour cela il aurait fallu que la cause initiale disparût : cette cause c'est Buisson lui-même, le franc maçon qui reste plus puissant que

jamais et qui essaie d'acclimater le système d'éducation de Cempuis dans quelques écoles parisiennes. Le Gouvernement ne va-t-il pas révoquer Buisson ? » (« La Croix » du 10 Octobre 1894, p. 2). Mais l'orphelinat Prévost⁸ de Cempuis fonctionnait encore sur ces bases dans les années 1960. Et c'était un plaisir d'entendre les anciennes et les anciens des années 1960 évoquer l'efficacité chaleureuse de cette pédagogie lors du colloque « Ferdinand Buisson » organisé par la Ligue de l'Enseignement, Fédération de l'Oise, à Grandvilliers en 2002, sous la direction scientifique de Laurence Loëffel⁹. Les différents spécialistes cités dans le premier paragraphe sont intervenus et l'ensemble donne une bonne approche de Buisson.

II) Buisson, c'est aussi la Ligue des Droits de l'Homme dont il est membre fondateur et qu'il présidera de 1913 à 1926. Comme Jaurès, il n'a pas été immédiatement convaincu de l'innocence du capitaine Alfred Dreyfus et il a fallu qu'il rencontre son frère Mathieu Dreyfus pour changer d'avis. La signification politique de l'Affaire est claire : une souveraineté désacralisée a des comptes à rendre à la loi et au droit et son premier office est de protéger les citoyens. Pendant la Première Guerre mondiale et immédiatement après, Buisson n'aura de cesse, en tant que président de la Ligue, de lutter pour obtenir que les veuves et les orphelins d'une partie des fusillés, ceux qui l'ont été arbitrairement « pour l'exemple », soient rétablis dans leurs droits¹⁰.

III) Buisson avait présidé aussi la Ligue de l'Enseignement dont l'objectif initial, à sa création par Jean Macé en 1866, était l'institution d'une école publique et laïque gratuite ; ce premier résultat ayant été atteint entre 1881 et 1886 en partie grâce à Buisson, c'est lui qui contribuera à faire évoluer la Ligue de l'Enseignement vers le mouvement exemplaire d'éducation populaire autour de l'école publique qu'on connaît encore aujourd'hui.

IV) Un autre trait, c'est aussi, en 1911, la proposition de Ferdinand Buisson, député de la ville de Paris, d'ajouter au code électoral après « les Français » la mention « des deux sexes », ce qui aurait eu pour effet d'accorder aux femmes un droit de vote aux élections, locales dans un premier temps, qu'elles n'obtiendront finalement qu'en 1944. Buisson fournit là aussi un énorme travail pour la diffusion internationale de l'idée du suffrage des femmes et l'avancée de cette idée dans les lois électorales de chaque État.

V) Dernier point à souligner, son engagement très intense dès 1919 pour rétablir des liens

fraternels entre enseignants français et allemands par l'intermédiaire de leurs syndicats ce qui, avec le reste de son action et de ses engagements, lui vaudra l'attribution en 1927 du Prix Nobel de la Paix partagé symboliquement cet année là avec l'allemand Ludwig Quidde¹¹.

La transmission du savoir, du protestantisme libéral à la République laïque

Buisson apparaît malheureusement souvent aujourd'hui comme le prototype de ces républicains de la troisième République, un radical portant barbiche et binocles, pour nous un peu dépassé, apparemment fort éloigné de nos préoccupations. Aujourd'hui encore les libres penseurs continuent de le revendiquer à raison pour un des leurs. Mais attention ! Si l'on veut bien comprendre la complexité de ses analyses et de ses réflexions, leur pertinence et leur profondeur, il est indispensable d'expliquer tout de suite ce que lui entend par « libre-penseur » en citant une phrase de la préface de sa thèse sur Sébastien Castellion¹² : « Castellion ce pieux et libre penseur, cet apôtre de la tolérance ». Et plus loin : « La raison dernière et la seule solide de la liberté religieuse, c'est la conviction qu'il existe deux domaines distincts, celui de la science et celui de la conscience. » Il rédige d'ailleurs avec Charles Wagner un ouvrage où il explique la logique qui unit selon lui le libre examen des réformés à la libre-pensée. Cet ouvrage situe bien Buisson vers 1900, contraint d'expliquer à ses amis protestants libéraux pourquoi il se dit libre-penseur dans la tradition exigeante du libre examen, et à ses amis libres-penseurs en quoi « réduire la libre pensée à une profession sectaire d'athéisme » risquerait de les rendre « ni libres, ni penseurs »¹³.

Le choix d'écrire une thèse sur Sébastien Castellion, ce réformé qui évite Genève pour échapper à la férule de Calvin, et de compléter cette thèse en français par une thèse en latin intitulée « De libertate Dei », indique assez de quelle position religieuse et spirituelle est parti Ferdinand Buisson. Pour bien saisir les enjeux, rappelons qui est Castellion pour Calvin : celui qui « dit qu'il ne faut pas punir les hérétiques pour ce que chacun amène telle exposition que bon lui semble sur l'Écriture, et que la vérité est comme cachée dedans nuées obscures. Ainsi ce bon théologien aime mieux effacer la foi du cœur des hommes que souffrir qu'on punisse ceux qui la renversent. » Sébastien Castellion ferait donc partie, toujours selon Calvin, de ces gens « tous moqueurs de Dieu et débordés en impiété et pareillement tous mutins débattant que les Princes et Magistrats ne doivent pas maintenir par glaive la vraie religion... »¹⁴

En faisant des réformés les précurseurs des républicains, Michelet et Quinet par exemple avaient tendance à les présenter indistinctement sous un jour « éclairé » sinon tolérant. Buisson est de ceux qui contraignent à nuancer cette présentation. Pour lui, Calvin est d'abord le responsable ecclésial sinon cléricale d'une confession à définir et préciser face aux erreurs de la tradition papiste, confession à faire connaître par le prêche et à défendre, au besoin par la force des institutions civiles fonctionnant comme bras séculier, comme le prouvent la condamnation et la mort de Servet à Genève. Les protestants libéraux sinon libérés par rapport à toute cléricature, dont Castellion représenterait pour Buisson comme un ancêtre ou un modèle, entendent les choses tout autrement.

Si l'on considère que Buisson reprend sa thèse au milieu de sa vie dans les années 1890, la soutient et la publie en 1893 ; puis qu'en 1896, après avoir quitté son poste de directeur au ministère, il succède à la Sorbonne à Henri Marion¹⁵ dans une chaire de Sciences de l'Éducation, qu'à la même époque Félix Pécaut choisi par lui dirige l'École normale supérieure de Fontenay qui prépare les directrices et les professeures des nouvelles écoles normales départementales de jeunes filles, les futures institutrices, *il faut bien envisager à travers Buisson et Pécaut en particulier, l'articulation étroite entre protestantisme libéral, savoirs, pédagogie, République et laïcité.*

Pour mieux réfléchir à l'ensemble de cette articulation, je me permets d'avancer une opposition que Buisson ne formule peut-être pas en toutes lettres sous cette forme mais que j'estime néanmoins centrale, celle qui existe depuis longtemps entre le peuple « *enseigné* » et le peuple « *instruit* », ou plus exactement « *le peuple qui s'instruit* » et qui, par l'instruction, devient capable de prendre ses distances par rapport à ses assujettissements.

Dans l'Église grégorienne du XII^e siècle, le peuple, le « laos », composé des « laici », « laikoi », ne *sait* pas ; il est *enseigné* par les « clerici », « klerikoi », ceux qui *savent*, dont la connaissance du dogme religieux, de son élaboration à sa transmission est la fonction essentielle ; ce qui, au passage, marquait aussi un approfondissement de la tradition chrétienne, pour laquelle la réflexion et l'élaboration théologique devenaient plus importantes et supposaient un long travail de méditation et de formation. Cette position sera encore, en allant très vite, la position de l'Église catholique de la Contre-Réforme qui continuera d'interdire le libre accès des fidèles à la bible. *Mais au XVI^e siècle, l'une des revendications de certains partisans de la Réforme est précisément le partage du savoir,*

l'engagement personnel du croyant dans la recherche, la libre interprétation du texte de la bible, désormais et traduit en langue vernaculaire, par Luther pour l'allemand ou par Castellion pour le français par exemple, et rendu accessible par l'imprimerie.

C'est bien sûr une vision très particulière de la Réforme, une vision radicalement **anticléricale** en ce qu'elle récuse définitivement toute légitimité d'un écart substantiel ou ontologique entre ceux qui savent et ceux qui apprennent. La conséquence est triple : religieuse, politique et pédagogique.

Du point de vue religieux, la cléricature est désormais impossible, à moins qu'elle ne devienne universelle et ne concerne toutes et tous les membres du peuple chrétien ; le dogme est moins important que la responsabilité de chaque croyant. A partir de là, le point où en est arrivé Buisson lui permet-il de se dire encore chrétien ? Lui au moins ne paraît pas en avoir douté.

Du point de vue politique, le **commun** ne peut être *religieux*, et cela définitivement, si l'on veut inclure dans le *laos* toutes et tous indistinctement. C'est une manière de tirer une leçon de la Saint-Barthélemy de 1572 et d'éviter que des faits semblables puissent jamais se reproduire : jusqu'à 1561, l'unité du royaume était assurée par la croyance religieuse commune unique du monarque et de ses sujets, par le caractère sacré du « lieutenant de Dieu sur la terre », « oint du Seigneur » lors de la cérémonie quasi sacramentelle du sacre et par le fait que le monarque se faisait l'exécuteur de la loi de Dieu ; en effet les représentants de la justice rendue en son nom exécutaient, comme bras séculier, les sentences de la justice ecclésiastique¹⁶. La faute contre la loi du royaume était d'abord un péché contre la loi divine. Et l'Eglise, chargée par ailleurs de fonctions sociales essentielles comme l'enseignement, le secours et l'assistance et disposant de biens pour assurer ces fonctions, était comme le garant de l'ordre politique que le sacre légitimait. Même si le gallicanisme, la méfiance vis-à-vis de la papauté puissance séculière, ou la présence de légistes non canonistes autour du monarque depuis Philippe le Bel en particulier, conduisent à nuancer cette présentation simplifiée.

La Réforme divisait le christianisme et divisait donc le royaume qui devra désormais fonder son unité sur un autre élément, la Nation par exemple en 1789, mais à coup sûr pas la religion, plus jamais. Désormais, religion et politique sont deux ordres autonomes et

irréductibles l'un à l'autre, à moins qu'on tente de les manipuler ou de les instrumentaliser en opérant ce que Buisson dénomme une « confusion », induite selon lui. Au passage on s'engage ici sur une réflexion du politique qui doit plus, me semble-t-il, à La Boétie, Bodin, Hobbes et Spinoza, Bayle, voire Montesquieu et Rousseau, bref à ce qu'on appellera « les Lumières », qu'à Luther ou Calvin. La conviction que les civilisations sortent peu à peu de l'âge religieux sinon théologique est très répandue au XIX^e siècle, dans la ligne non religieuse de « l'Esquisse » de Condorcet¹⁷ et du positivisme d'Auguste Comte ; manifestement Buisson la fait sienne et entre ainsi dans une approche de la religion qui ne doit plus tout à celle du protestantisme libéral.

Du point de vue pédagogique, non seulement le savoir est indispensable à chacune, chacun pour qu'il puisse opiner, s'exprimer et agir comme homme ou comme femme, comme citoyenne ou comme citoyen, ainsi que le précisait Condorcet dans ses « Mémoires sur l'Instruction publique » que Buisson reprend et commente. Mais l'important est la mise en marche du processus qui va permettre à chaque élève avec ses ressources et sa personnalité d'apprendre, de construire ses connaissances en se construisant lui-même. On est beaucoup plus près non seulement de Rabelais, Montaigne ou Fénelon mais plus encore de l'oratorien Bernard Lamy, de Rousseau qui se réclame de lui, de Pestalozzi, Fröbel et même Jacotot¹⁸ que des discours sur le savoir qu'on transmet parce que le maître sait ce que les élèves ne savent pas. « On ne reçoit pas la sagesse, il faut la découvrir soi-même » fait dire le Narrateur de la « Recherche du Temps perdu » au peintre Elstir.

Manifestement, pour Buisson l'opération est compliquée ; il est nettement du côté de « l'éloge des pédagogues »¹⁹, ceux qui sont capables de placer les élèves dans une situation telle que ceux-ci ne peuvent que s'engager entièrement et avec confiance dans leur travail d'apprentissage. Ces pédagogues sont pour lui le contraire exact de « démagogues ». Le seul savoir qui compte est celui que les élèves sont parvenus, pour grandir et s'émanciper, à s'approprier sans le déformer ni le réduire. Au contraire, dans une vision non laïque sinon cléricale, la vérité du savoir existe indépendamment de ceux qui savent : c'est l'objet précisément de la cléricature, transmettre en la préservant une vérité qui vient d'ailleurs. *Un enseignement laïque déplace nécessairement le statut du savoir et celui de la vérité.* »

Alain Bondeelle, membre de l'A. R. E. L. C., de la Ligue de l'Enseignement et de la Ligue des Droits de l'Homme.

1 Voir la bibliographie en annexe.

2 Cité désormais « D. P. »

3 A lire absolument, en prenant garde au fait que les deux éditions, la première en 1882-93 et la seconde en 1911, diffèrent sensiblement tant par la liste des collaborateurs que par les contenus de certains articles. Voir à ce sujet Patrick Dubois, « Le Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de Ferdinand Buisson, répertoire biographique des auteurs », INRP, Service d'histoire de l'éducation, 2002.

4 La présentation analytique et la comparaison des différents systèmes constituent une des multiples richesses du D. P.

5 Près du village de Thieuloy-Saint-Antoine où sa mère est née et s'est convertie au protestantisme, où il garde toute sa vie une maison et où il est enterré ; son père était aussi un protestant, magistrat de profession.

6 Qu'on peut retrouver aussi sur Gallica/BNF.

7 Surnom délicat donné à l'orphelinat par la rédaction de « La Croix ».

8 Du nom du donateur qui a permis la construction de l'Orphelinat.

9 Les actes de ce colloque ont été édités au C.N.D.P. Sevpen, Académie d'Amiens, en 2003.

10 Au colloque de Grandvilliers, ce point a fait l'objet d'une Communication orale de Madeleine Rebérioux, historienne de la République Radicale et alors présidente de la L.D.H. Cette communication n'a pas été transcrite dans le volume des Actes.

11 Ludwig Quidde, journaliste puis parlementaire allemand né à Brême en 1858, fut fortement engagé très tôt contre le militarisme et l'antisémitisme et dans la lutte pour le désarmement et pour la paix, (O. Stenersen, I. Libaek, A. Sveen, « The Nobel Peace prize, one hundred years for peace, Laureates 1901-2000 », Oslo 2001, p. 102-103).

12 Ferdinand Buisson, « Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre (1525-1563), étude sur les origines du protestantisme libéral français », Tomes I & II, Paris, Hachette, 1892.

13 Ferdinand Buisson et Charles Wagner : « La libre pensée et le protestantisme libéral », Paris, Fischbacher, 1903.

14 Jean Calvin, « Déclaration pour maintenir la vraie foi », Genève, 1553, Œuvres, Gallimard Pléiade, 2009, p. 902-903.

15 Henri Marion (1846-1896) fut l'un des collaborateurs du *D. P.* et l'un des maîtres d'œuvre des programmes d'instruction morale et de psychologie appliquée à l'éducation pour les écoles normales. Il a été le premier titulaire d'une chaire de « Cours complémentaire sur la science de l'Éducation » à la Sorbonne. Voir Patrick Dubois, ouvrage cité à la note 3.

16 Le chevalier de la Barre, accusé de sacrilège au XVIII^e siècle encore, d'abord poursuivi par la justice ecclésiastique de l'évêché d'Amiens, est jugé, condamné et exécuté par le Parlement de Paris. L'évêque d'Amiens pris d'un remords car il se rend compte d'une possible machination convainc ses collègues de l'assemblée du clergé qu'il faut au moins prendre du temps et ils rédigent ensemble une adresse pour surseoir, mais la machine judiciaire est engagée, rien ne peut l'arrêter et elle ira jusqu'au bout de l'infamie en exécutant La Barre de manière cruelle. L'intrication et l'imbrication du théologique et du politique et le rôle institutionnel du clergé demeuraient très importants dans la France du 18^e siècle, comme le rôle de bras séculier de la justice royale.

17 Condorcet, « Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain » Ouvrage posthume, 1^e édition : Paris, Agasse, 1794.

18 Voir les longues notices qui leur sont consacrées dans le *D.P.*

19 Référence anachronique mais voulue à l'ouvrage d'Antoine Prost, « Eloge des pédagogues », Paris, Seuil, 1985, qui répliquait à l'ouvrage de Jean Claude Milner, « De l'école », Paris, Seuil, 1984.